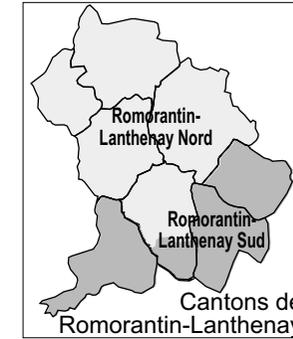
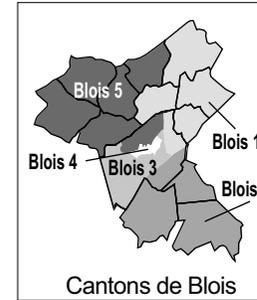
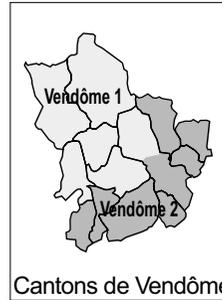


# Communes, cantons, arrondissements



Le département doit son nom aux deux rivières du Loir et du Cher qui le traversent.

En 1790, le nouveau département de Loir-et-Cher groupe les bailliages de Blois, de Vendôme et celui secondaire de Romorantin. Il englobe aussi entièrement le bailliage de Mondoubleau puis plusieurs paroisses ressortissant aux bailliages de Chartres, Janville, Tours, Montrichard, Issoudun, Bourges, Orléans, Beaugency et Le Mans. Il est divisé en six districts et 31 cantons. Sa superficie est de 6 424 kilomètres carrés.

La Constitution du 28 pluviôse de l'an VIII (17 février 1800) maintient les circonscriptions départementales mais les divise en arrondissements communaux. Le Loir-et-Cher en compte trois : Vendôme, Blois et Romorantin.

Les dernières modifications internes au département datent de 1982 et 1984. Les cantons de Blois IV et Vendôme sont divisés chacun en deux cantons (respectivement Blois IV et Blois V ; Vendôme 1 et Vendôme 2), le 20 janvier 1982. Le 24 décembre 1984, le canton de Vineuil est créé, ce qui modifie par voie de conséquence le canton de Blois II, et le canton de Romorantin-Lanthenay est divisé en deux cantons (Romorantin-Lanthenay Nord et Romorantin-Lanthenay Sud).

**Les nouveaux périmètres d'arrondissement entrent en application le 1er janvier 2007 : le canton de Saint-Aignan fera désormais partie de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay.**